



CENTRE D'ETUDES SUR LA POLICE

INVITATION
Lundi 30
novembre
2009

PALAIS DES CONGRÈS
PLACE D'ARMES, 1
5000 NAMUR

LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LA GESTION POLICIÈRE DE L'ESPACE PUBLIC : UN DILEMME ?



EN COLLABORATION AVEC
LA PROVINCE DE NAMUR

INFORMATIONS PRATIQUES

CERTIFICATION : POUR LES MEMBRES DE LA POLICE FÉDÉRALE ET LOCALE, CE SÉMINAIRE EST ENREGISTRÉ COMME FORMATION CONTINUÉE.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 25 NOVEMBRE 2009

LIEU : PALAIS DES CONGRÈS,
PLACE D'ARMES, 1 - 5000 NAMUR

TARIF :

- JOURNÉE D'ÉTUDE, ACTES ET REPAS : 85€
- ACTES (LES ACTES DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE SERONT PUBLIÉS AUX ÉDITIONS POLITEIA) : 25€
- ÉTUDIANTS : SANS LES ACTES NI LE REPAS : 5€

PAIEMENT : DÈS RÉCEPTION DE LA FACTURE

RENSEIGNEMENTS :

CEP ASBL - ROUTE D'ATH, 25/35 - 7050 JURBISE
TÉL : 065/325.711 - FAX : 065/325.709
CEP.AC@SKYNET.BE
HTTP://WWW.CEPINFO.BE



CENTRE D'ETUDES SUR LA POLICE



CENTRE D'ETUDES SUR LA POLICE
ROUTE D'ATH, 25-35
7050 JURBISE

Le respect des droits de l'homme et la gestion policière de l'espace public : un dilemme ?

NOTRE SOCIÉTÉ A CHANGÉ DEPUIS LE DÉBUT DE L'ÈRE INDUSTRIELLE. DES CONFLITS SOCIAUX, DES MANIFESTATIONS VIOLENTES SONT, PARFOIS, À L'ORIGINE DE CETTE ÉVOLUTION. LES GRANDS RASSEMBLEMENTS SONT MAINTENANT UNE DONNÉE SOCIALE RECONNUE ET CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE DE LA SOCIÉTÉ.

DANS TOUTE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE, LES AUTORITÉS SONT CONFRONTÉES À UN DILEMME SOCIAL LORS DE RASSEMBLEMENTS COLLECTIFS. EN EFFET, D'UNE PART LA CONSTITUTION GARANTIT LE DROIT DE S'EXPRIMER ET DE SE RASSEMBLER PAISIBLEMENT.

D'AUTRE PART, DES LOIS COMPLÉMENTAIRES GARANTISSENT L'ORDRE PUBLIC AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ.

LE DILEMME CONSTITUE DANS LA RECHERCHE PERMANENTE D'UN ÉQUILIBRE ENTRE LES DROITS DES PERSONNES QUI PARTICIPENT À UN RASSEMBLEMENT ET LES DROITS DES AUTRES À L'ORDRE SOCIAL.

DANS CE CADRE, QUELS SONT LES DÉFIS POUR LA POLICE ET SES MEMBRES, EU ÉGARD À LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ?

LUNDI 30 NOVEMBRE 2009
PALAIS DES CONGRÈS
PLACE D'ARMES, 1
5000 NAMUR

8H30	ACCUEIL DES PARTICIPANTS
9H00	MOT DE BIENVENUE ET D'INTRODUCTION À LA JOURNÉE D'ÉTUDE DE DOMINIQUE NOTTE, PRÉSIDENT DU COLLÈGE PROVINCIAL DE NAMUR
	PRÉSIDENCE DE LA PREMIÈRE SÉANCE PAR DENIS MATHEN [GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE NAMUR]
9H15	POLICE ET DROITS DE L'HOMME : LES ENJEUX DÉMOCRATIQUES PAR EDOUARD DELRUELLE [PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, DIRECTEUR DU CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES]
9H40	LE CONTRÔLE DE LA POLICE DANS SON RÔLE DE GESTIONNAIRE DE L'ESPACE PUBLIC, PISTES D'AMÉLIORATION ? PAR GIL BOURDOUX [MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'ULG, MEMBRE EFFECTIF DU COMITÉ P, PRÉSIDENT CEP]
10H00	QUEL EST LE RÔLE DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE DANS LA GESTION NÉGOCIÉE DE L'ESPACE PUBLIC ? LA POLICE EST-ELLE SEULE RESPONSABLE ? PAR FREDDY THIELEMANS [BOURGMESTRE DE BRUXELLES]
10H25	PAUSE CAFÉ
10H45	EXEMPLE CONCRET DE LA GESTION NÉGOCIÉE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LA POLICE LOCALE DE NAMUR PAR GUY JOMAU [CHEF DE CORPS DE LA ZONE DE POLICE DE NAMUR]
11H05	LES PARTENAIRES DANS LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC PAR BENOÎT VAN DER MEERSCHEN [PRÉSIDENT DE LA LIGUE BELGE DES DROITS DE L'HOMME], SYLVIE SMOOS [UNION DES VILLES ET COMMUNES WALLONNES] ET BERNARD HAPART [PROCUREUR DU ROI DE DINANT]
11H50	TOUR DE TABLE - PRÉSENTATION DES RESPONSABLES DES ATELIERS DE RÉFLEXION MICHAËL JONNIAUX [POLICE FÉDÉRALE - DIRECTEUR DE LA POLICE DE LA ROUTE], PHILIPPE HOOREMAN [CHEF DE CORPS DE LA ZONE DE POLICE DE TOURNAI], HERMAN PERDU [POLICE FÉDÉRALE - DIRECTEUR L'APPUI AÉRIEN], SÉBASTIEN DELBROUCK [POLICE FÉDÉRALE - RÉSERVE GÉNÉRALE/TEAM PREUVE] ET DANIEL DE NEVE [POLICE FÉDÉRALE - DIRECTEUR DE LA POLICE DES AUTOROUTES DU BRABANT WALLON]
12H05	REPAS
12H50	PRÉSIDENCE DE LA SECONDE SÉANCE PAR OLIVIER LIBOIS [POLICE FÉDÉRALE - DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE ADMINISTRATIVE]
13H00	ATELIERS DE RÉFLEXION (60 MIN PAR ATELIER)
	ATELIER N° 1 LA FERMETURE D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC SUITE À DES NUISANCES
	ATELIER N° 2 L'ÉVACUATION D'UN BÂTIMENT OCCUPÉ PAR DES SQUATTERS : QUELLES MESURES PRENDRE ? QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS ?
	ATELIER N° 3 L'UTILISATION PAR LA POLICE DE MOYENS TECHNIQUES (PRISE D'IMAGE) LORS DE LA GESTION DE MANIFESTATION
	ATELIER N° 4 LA GESTION DE LA CIRCULATION LORS DE MANIFESTATIONS ET D'ÉVÉNEMENTS DE MASSE
15H15	PAUSE CAFÉ
15H30	CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE PAR OLIVIER LIBOIS [POLICE FÉDÉRALE - DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE ADMINISTRATIVE]
16H00	CLÔTURE ET QUESTION TIME PAR MAURICE PETIT [DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES OFFICIERS] ET GIL BOURDOUX [MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'ULG, MEMBRE EFFECTIF DU COMITÉ P, PRÉSIDENT CEP]



Bulletin d'inscription

À RENVoyer AU PLUS TARD LE 25 NOVEMBRE 2009 À L'ADRESSE FIGURANT AU VERSO OU PAR FAX AU 065 325 709.

LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LA GESTION POLICIÈRE DE L'ESPACE PUBLIC : UN DILEMME ?

> NOM :

> FONCTION
INSTITUTION :

> GRADE, N° MATRICULE (POUR LES POLICIERS) :
.....

> ADRESSE :

> ADRESSE DE FACTURATION :

> TÉLÉPHONE :

> FAX :

> COURRIEL :

> CHOIX DES ATELIERS : 1 [] | 2 [] | 3 [] | 4 []
(PARTICIPATION LIMITÉE À MAXIMUM DEUX ATELIERS)

[] JE M'INSCRIS À LA JOURNÉE D'ÉTUDE DU 30 NOVEMBRE 2009 ET SOUSCRIS AUX ACTES. JE VERSE LA SOMME DE 85 EUROS UNIQUEMENT APRÈS RÉCEPTION DE LA FACTURE.

[] JE SOUSCRIS AUX ACTES DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE DU 30 NOVEMBRE 2009 ET VERSE LA SOMME DE 25 € UNIQUEMENT APRÈS RÉCEPTION DE LA FACTURE.

[] JE SUIS ÉTUDIANT, JE M'INSCRIS À LA JOURNÉE D'ÉTUDE DU 30 NOVEMBRE 2009 ET VERSE LA SOMME DE 5 €, UNIQUEMENT APRÈS RÉCEPTION DE LA FACTURE. LE LUNCH N'EST PAS COMPRIS DANS CE PRIX. JE JOINS UNE COPIE DE MA CARTE D'ÉTUDIANT À MON BULLETIN D'INSCRIPTION.

DATE

SIGNATURE